

De-ci, de-là...

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **15 (1927)**

Heft 262

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259164>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ailleurs. Sans doute, à Genève est-on un peu blasé sur des réunions de cet ordre, et frappent-elles beaucoup moins que dans d'autres villes de notre pays; et c'est pourquoi il serait utile aussi qu'un roulement s'établît, et que Berne, Bâle, Lausanne, Zurich, Lucerne eussent à leur tour le privilège de recevoir des féministes étrangères. Il est certain que toutes ces villes, si elles sont bien près du siège de la S.d.N., n'en sont pas le siège lui-même, ce qui est, nous ne nous faisons pas d'illusions, la cause essentielle de la popularité de Genève à cet égard; mais il ne faut pas oublier non plus que ce n'est pas du tout dans une ville internationale, comme vient de l'écrire un de nos confrères féministes français, mais dans une ville suisse, et profondément suisse, que se réunissent ces Congrès; que, par conséquent, c'est aux féministes suisses qu'incombe le plaisir de les recevoir, et que celles-ci sont à l'œuvre sur les rives du Rhin, de l'Aar ou de la Limmat, comme sur celles du Rhône. D'ailleurs, en ce qui concerne le C.I.F., c'est à Budapest qu'aura lieu probablement la prochaine réunion, en 1929, puis à Vienne en 1930; et c'est donc dans ces villes que nous avons pu dire un joyeux « au revoir » à celles qui ont été nos hôtes durant ces deux semaines.

E. Gd.

De-ci, De-là...

Académies de femmes en France...

... au XVIII^{me} siècle, rassurez-vous, lecteurs antiféministes, qui déniez aux femmes tout don créateur, ou en tout cas les déclarez de mentalité artistique inférieure aux académiciens masculins. Il paraît, en effet, — c'est l'Opinion qui le raconte, — que vers 1769 fleurissait à Arles, pour employer le langage de l'époque, une Académie féminine, dont les membres paraissent avoir appartenu à la noblesse du pays. Mais il faut bien avouer que les titres des travaux qu'elles présentaient à ces séances sont singulièrement mièvres et peu intéressants, même en tenant compte du goût du temps; ce sont: *Les principes de l'art de plaire surpris entre les mains de la plus belle nature*, ou *Les espérances du petit Dieu de l'Amour* (en trente-six volumes, s'il vous plaît!), ou encore *Le procès entre les lys et les roses terminé à l'amiable en faveur du plus beau teint...* Le reste à l'avenant.

D'autres Académies féminines existèrent d'ailleurs dans d'autres villes: celle de la *Mouche de Miel* à Sceaux; celle de Lyon, dont faisait partie M^{me} Desbordes-Valmore; celle de Rouen; celle de Béziers, etc.

VARIÉTÉ

Est-il désirable de donner aux Françaises le droit de vote?

Avant que vienne en discussion devant les Chambres françaises la réforme électorale désirée par les uns, redoutée par les autres, il a paru intéressant à la publiciste française, M^{me} Alice La Mazière, de demander, par la voie du journal *L'Information*, à de hautes personnalités du monde des sciences, des arts et de la politique, si la femme, à leur avis, obtiendra bientôt le droit de vote, et si cette conquête paraît désirable pour la collectivité et le pays tout entier.

Si M. Henri Duvernois, homme de lettres, opine: « Il y a une phrase très belle et qu'on n'utilise plus que rarement. C'est celle-ci: Je ne sais pas. », M. Henri-Robert « souhaite ardemment que les Françaises obtiennent bientôt le droit de vote et estime que ce sera un grand bienfait pour la France ». M. Roland Dorgelès, le romancier, s'écrit: « Que les femmes votent, je le souhaite ardemment, parce qu'elles détestent l'alcoolisme et aussi parce qu'elles n'entendent rien à la politique, ce qui est une garantie de sagesse. Ceci dit, je suis persuadé que les affaires du pays marcheraient encore moins bien si c'étaient les femmes qui s'en occupaient. » Me Manuel Forcade (bâtonnier de l'ordre des avocats comme Me Henri Robert) pense que « la Française obtiendra bientôt le droit de vote. Mais cette conquête ne sera pas un bien pour la

Industries suisses peu connues.

Parmi ces industries nationales, qu'il est évidemment du devoir de chacun de nous d'encourager, en songeant à tous les ouvriers et à toutes les ouvrières qu'elles font vivre, la *Semaine Suisse* en cite un certain nombre, telles que la confection des bas et des gants, localisée en Suisse orientale et dont l'éloge n'est plus à faire, celle des jouets (boîtes de construction, animaux et poupées en peluche), celle de la peinture sur verre, la fonderie des cloches, qui remonte au XIV^{me} siècle, etc., etc. Il est aussi intéressant de constater que notre pays, qui n'a aucun débouché maritime, est l'un des premiers pour la construction des bateaux à vapeur.

Le nouveau régime de l'alcool en Norvège.

Les gens qui ne connaissent pas encore la discipline avec laquelle les Scandinaves combattent les maladies sociales ont pu croire qu'après le vote rejetant la prohibition de l'alcool, le 18 octobre dernier, la Norvège allait libérer le commerce de l'alcool. Il n'en est rien. La nouvelle loi votée par le Parlement maintient la prohibition de l'eau-de-vie dans les villes qui avaient déjà adopté la prohibition communale avant la prohibition générale, et dans les petites villes. Dans les autres centres, des votations communales périodiques décideront du régime. L'eau-de-vie ne pourra être vendue qu'aux personnes âgées de 21 ans. Les recettes provenant de la vente iront au fonds de l'assurance-invalidité et au fonds spécial pour la lutte antialcoolique. (H. S. M.)

Les caisses-maladie et l'alcool.

La puissante Fédération zurichoise des caisses-maladie a voté la résolution suivante dans son assemblée du mois de mai:

« Nous saluons vivement les efforts qui tendent à protéger la santé publique par une revision fondamentale de la législation fédérale sur l'alcool. Nous recommandons à toutes les caisses affiliées de collaborer activement à éclairer l'opinion sur ce sujet, afin que l'œuvre méritoire de 1885 soit bientôt adaptée aux besoins actuels. »

L'abus des fêtes.

Le Secrétariat central de la Société suisse d'utilité publique signale que, dans la saison d'avril à novembre 1926, il y a eu deux fois plus de fêtes qu'en 1925: 803 au lieu de 403. Dans ces 803 fêtes ne sont pas compris, naturellement, les matches de football, qui furent au nombre de 459!

On a bien raison d'appeler le tir notre sport national. Il vient, en effet, en tête des 803, avec 173 fêtes, laissant loin derrière lui cet autre sport suisse par excellence, cependant, la lutte: 88 fêtes. Suivent ensuite: 85 fêtes cyclistes, 73 de gymnastique, 64 d'athlétisme, 52 hippiques, 41 de musique et 35 seulement de chant.

Le Secrétariat a mis à part les fêtes de bienfaisance, et aussi les innombrables fêtes champêtres et forestières, ainsi que les « ker-

femme. La collectivité, elle, en bénéficiera jusqu'à ce que les tares qui pèsent sur le suffrage des hommes aient gagné celui des femmes. » M^{me} Renan, elle, allègue que son âge, l'éducation reçue, le respect des traditions, l'attachent aux formes du passé; elle craint que la femme électrice devienne un homme manqué et estime que le suffrage est plus nécessaire et indiqué dans d'autres pays que la France.

C'est au nom du bon sens que le romancier Claude Farrère fait des vœux pour le suffrage des femmes, tout en craignant qu'elles aient encore longtemps à l'attendre. Il ajoute: « Le suffrage universel étant, de l'aveu même de tous ses élus, la pire et la plus torrentielle des maladies contagieuses, il y a intérêt à l'étendre et à en saturer le monde, à dessein de « self-elimination »... Le vote serait obligatoire; les enfants, les interdits, les aliénés et les criminels voteraient aussi, et le suffrage achèverait de tomber dans le discrédit. Et peut-être alors la saine raison reprendrait-elle « du poil de la bête », etc., etc. » M. Michelin, l'industriel, est moins prolix et avoue tout simplement qu'il n'a aucune espèce d'opinion sur le droit de vote des femmes. M^{me} Prévost, secrétaire du syndicat des femmes sténographes et dactylographes, pense que la seule méthode pour les femmes qui veulent le vote est de pénétrer dans tous les milieux de la société et de s'y imposer habilement, en prenant part aux mêmes travaux que les hommes, en faisant leur place dans tous les groupements sociaux (syndicats, partis politiques, etc.). Mais, comme l'égoïsme masculin exige des femmes qu'elles soient supérieures à la majorité des hommes de leur milieu, la victoire ne

messes ». Il s'est borné à des sondages dans quelques cantons, qui lui permettent d'affirmer qu'il dut y en avoir dans les 2000. Ce qui nous donne un total d'environ 3260 manifestations estivales et festives, donc environ cent pour chaque dimanche de l'époque qu'on appelle la belle saison.

Les salaires féminins dans l'industrie en Grèce.

Nous empruntons à notre confrère grec, *La lutte de la femme*, les chiffres qui suivent sur l'inégalité des salaires féminins et masculins dans quelques-unes des industries de ce pays : Chez les tisseurs, par exemple, les ouvrières ne touchent que de 20 à 40 drachmes par jour, alors que de jeunes apprentis occupés à l'emballage sont payés 30 à 50 drachmes par jour. Ce cas est tout spécialement frappant, puisqu'il oppose le travail d'ouvrières qualifiées à un travail de manœuvres masculins. Mais on le retrouve également dans les savonneries où les ouvrières travaillant aux presses ne sont payées que 19 à 20 drachmes par jour, et les aides savonniers 30 à 35 drachmes, par jour également. Dans les fabriques de pâtes alimentaires, les femmes qui fabriquent des pâtes reçoivent 150 à 200 drachmes par semaine, et les aides ouvriers 300 à 450. Et ainsi de suite.

Que de travail encore pour le féminisme avant que triomphe le principe : à travail égal, salaire égal...

A NOS LECTEURS. — L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro la publication de la suite de l'étude de M^{lle} Evard sur Clémence Royer, philosophe et féministe d'avant-garde, ainsi que le compte-rendu du XX^{me} anniversaire de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin. La session des Chambres fédérales n'étant pas encore terminée au moment où nous mettons en pages ce numéro, la chronique parlementaire fédérale de M^{me} Leuch paraîtra également dans notre prochain numéro.

De la stérilisation humaine

N. D. L. R. — Ce sujet, qui peut paraître délicat à certains de nos lecteurs, est cependant un de ces sujets qui sont, comme on dit « dans l'air » puisque à la demande de plusieurs de ses Sociétés affiliées le Cartel romand H. S. M. l'avait mis à l'ordre du jour de sa récente assemblée de printemps, et que les Frauenzentrale de la Suisse allemande ont été appelées également à s'en préoccuper, du fait du projet de création à Zurich d'un bureau de conseils pour jeunes mariés. Nous sommes heureuses de pouvoir faire connaître ci-après à nos lecteurs l'opinion autorisée d'un savant comme le D^r Muret.

Stériliser un individu, homme ou femme, c'est lui enlever

la possibilité de procréer, de se reproduire. La stérilisation peut être réalisée par des opérations chirurgicales ou par l'application des rayons X. L'intervention chirurgicale la plus radicale et la plus sérieuse est la *castration* c'est-à-dire l'ablation des glandes sexuelles, tandis que la *stérilisation* proprement dite est obtenue par la section et l'obturation des conduits servant au transport des éléments procréateurs. Cette dernière opération, très simple, surtout chez l'homme, est sans gravité et ne modifie en rien la mentalité, ni les fonctions physiques de l'individu ; la castration par contre, a une répercussion considérable sur l'état physique et moral, surtout chez les jeunes sujets, comme on le sait depuis longtemps par l'exemple des eunuques des harems, par les fameux *Castrati* de la Chapelle Sixtine, par le fait de nombreuses opérations pratiquées chez les femmes atteintes de tumeurs des ovaires, ainsi que par l'expérience séculaire faite sur certains animaux pour les domestiquer ou les engraisser.

Si la castration est une opération pratiquée depuis longtemps chez l'homme et chez la femme, lorsque les organes en question sont malades, la stérilisation proprement dite est de date plus récente, et a été employée depuis une trentaine d'années en premier lieu chez la femme dans le but de supprimer à titre définitif la possibilité de la grossesse dans certaines circonstances bien définies. Il s'agit alors d'une indication d'ordre purement médical, lorsque la vie de la femme est menacée ou sa santé mise en danger permanent par toute nouvelle maternité, comme c'est le cas dans certaines formes de la tuberculose, dans certaines affections du cœur ou des reins, dans certaines maladies mentales, provoquées ou aggravées par chaque grossesse, etc., etc. La stérilisation conserve la vie de la mère et préserve sa santé, sans mutilation et sans atteinte au fonctionnement normal de ses organes.

A côté de ces indications purement médicales, on a vu dans la stérilisation la possibilité de l'amélioration de la race et d'une bonne sélection, en supprimant ainsi la naissance de produits tarés et d'enfants dégénérés destinés par leur hérédité à être des déchets de la société, des malheureux inutiles, dangereux, ou nuisibles en même temps que très onéreux. C'est là l'indication dite *eugénétique*, qui s'applique naturellement aussi

sera pas imminente.

« Les femmes auraient déjà le droit de vote, écrit M. Andrieux, ancien député, si les députés, mettant la proportionnelle avant le droit des femmes, ne s'étaient avisés de déterminer comment les femmes voteront, avant de décider qu'elles voteront. » A M. Langevin, de l'Académie des Sciences, il paraît certain que la résistance parlementaire s'épuise progressivement et que les yeux ouverts ne se fermeront plus, tandis que son collègue académicien, M. Râteau, craint « que faire de la femme l'égale de l'homme dans la société, dans les métiers, dans les fonctions administratives ou électives, ne puisse conduire qu'à des désastres pour elle et pour la société en général ». Pour nous rassurer, M. Râteau prend soin de nous révéler que ses idées sur le vote des femmes sont « plutôt flottantes ». M. Funck Brentano, homme de lettres, est résolument partisan du suffrage des femmes. Pense de même M. Urbain Gohier, qui, depuis quarante ans, plaide notre cause dans la presse, ainsi que dans son livre : *Nos victimes, la femme et l'enfant*. Le directeur du *Petit Parisien*, le sénateur Paul Dupuy, estime qu'il est non seulement équitable, mais désirable, d'accorder le suffrage à la Française.

Sept mots, voilà toute la réponse de la romancière Gérard d'Houville : « Oui, il faut que les femmes votent. » — Et on assure que toute femme est bavarde ! — A M. Ivanhoe Rambosson, secrétaire général des Sociétés françaises d'art pour le développement de l'art appliqué, le suffrage universel, tel qu'il existe actuellement, paraît inique et bête. Il est partisan du suffrage féminin, mais avec

des élections à plusieurs degrés, ce qui constituerait un tamis successif, à l'assainissement duquel le vote masculin aurait bien besoin de recourir, lui aussi.

M. André Berthou, député de la Seine, trouve scandaleux que les femmes n'aient pas encore le droit de vote ; M. Arthur Fontaine, inspecteur général des Mines, conseiller d'Etat, président du Conseil d'administration du Bureau international du travail, écrit que la femme doit voter pour défendre ses intérêts économiques, sociaux et moraux. La Française obtiendra bientôt le vote, selon lui, et peut-être fera-t-elle d'abord un stage dans les conseils municipaux et généraux pour rassurer les sénateurs craintifs. La conquête du bulletin de vote est désirable pour la femme et pour la collectivité, et le pays tout entier en bénéficiera.

La Sorbonne, par la voix de M. Seignobos, présente des objections qui se peuvent résumer ainsi : dans les pays catholiques, le suffrage des femmes augmenterait l'influence politique du clergé. Si M. Camille Mauclair souhaite pour le bien de son pays que le suffrage soit accordé à la femme française le plus tôt possible, M. L. Lumière, de l'Académie des Sciences, croit que la femme se contentera, dans presque la totalité des cas, d'exprimer par son vote l'opinion que lui dictera son mari. (Il a véritablement une idée exagérée de la docilité de la femme mariée !) M. André Lichtenberger, homme de lettres, est prudent : il accepte le féminisme, sinon comme un très grand bien, du moins comme un moindre mal nécessaire, dont il sortira peut-être des avantages. « Il faut que les veuves de guerre soient immédiatement électrices » : ainsi termine M^{me} la